

5052H751/11

8156

(1940)

Repliment du Comité de Direction

C.D. 21. 5.40 30 XII (c)

Repliment du Comité de Direction

Extrait du P.V. de la séance du 21 mai 1940
du Comité de Direction

QU. XII - Questions diverses

c) Repliement éventuel

Pas de P.V. COURT

STENO p. 30

M. GRIMPART - Certains de nos collègues se sont demandés ce qu'il adviendrait du fonctionnement du Comité ~~du /xxxxxxx~~ en cas de repliement. Je crois que la règle à laquelle nous pouvons nous attacher est la suivante : Nous ne partons pas tant que le Ministre des Travaux Publics ne part pas.

M. BENTHELOT - Le Ministre des Travaux Publics ne se repliera pas.

M. GRIMPART - Alors la question ne se pose pas.